



Au pair pas inscrit dans la Sécurité Sociale

Par **Ana_CG**, le **01/05/2012** à **14:34**

Bonjour.

Je suis une fille espagnole qui est venue en France travailler comme au pair. Il y a déjà 8 mois que je suis arrivée, et je n'ai pas encore un numéro de la Sécurité Sociale. Avec mes employeurs, on a signé un contrat où on dit que ils doivent m'affilier, mais maintenant je ne sais pas s'ils l'ont fait ou pas. Je sais que mon contrat a été envoyé à la Prefecture, mais je n'ai aucune preuve de la Secu. En fait, il y a deux mois, et après mon insistance, ils m'ont dit que les papiers de la Secu étaient perdus et que ils allaient recommencer. C'est bizarre... Alors, comme je n'ai rien encore, j'ai la semaine prochaine un RDV dans la Secu pour vérifier ma situation. Ma question: si dans ce RDV je suis dit que je ne suis pas inscrit, et que rien n'est pas arrivé, qu'est-ce que je dois faire? Je dois finir mon contrat, quitter la maison et dénoncer ma situation? Est-ce que je suis en situation illégale?

Merci beaucoup poru votre aide

Par **P.M.**, le **01/05/2012** à **17:23**

Bonjour,

Effectivement, vous pourriez attaquer l'employeur pour travail dissimulé mais c'est plus l'URSSAF qui pourrait vous donner des éléments sur votre situation...